



Prestations du centre maternel Ti an Ere

Le centre maternel accueille

- Des femmes enceintes avec ou sans enfant
- Des mères ayant la charge d'au moins un enfant. Un des enfants de la fratrie doit avoir moins de trois ans.
- Des mineures à partir de 16 ans (sous l'autorité de leurs parents, d'un représentant légal ou émancipées).

Notre mission

Notre accompagnement, inscrit dans une mission de protection de l'Enfance, a pour objectif de vous soutenir en tant que futures mères autour de l'arrivée de votre enfant et la prise en charge de celui-ci.

Une équipe pluridisciplinaire

Pour vous accompagner, l'équipe du centre maternel est composée de différents professionnels :

- 1 directeur
- 6 travailleurs sociaux : éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, assistant de service social
- 5 auxiliaires de puériculture
- 1 éducateur de jeunes enfants
- 1 infirmière puéricultrice
- 1 psychologue
- 1 médecin
- 1 assistante de direction
- 3 veilleurs de nuit
- 1 agent de maintenance

Le centre maternel accueille régulièrement des stagiaires.

Une disponibilité 24h sur 24

Afin de vous apporter du soutien et de la sécurité, vous avez la possibilité de faire appel à un professionnel du centre maternel à tout moment de la journée ou de la nuit.

Votre projet personnalisé

Nous construisons avec vous votre projet personnalisé en lien avec les besoins de votre enfant.

Notre accompagnement socio-éducatif prend en compte :

- votre vie quotidienne (rythmes de l'enfant, gestion du logement, alimentation, hygiène...)
- votre situation administrative et budgétaire
- votre santé (suivi de la grossesse, accès aux soins pour vous et votre enfant...)
- votre environnement amical et familial
- votre insertion sociale et professionnelle (scolarité, formation, emploi...)

Votre accompagnement

Un travailleur social et une auxiliaire de puériculture sont nommés référents de votre accompagnement et seront vos interlocuteurs privilégiés. L'objet de cet accompagnement est de favoriser votre expression.

Des entretiens individuels, des visites à domicile et des démarches à l'extérieur seront organisés avec vous.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rencontrer la psychologue de l'établissement.

Sur la question de la santé, vous rencontrerez l'infirmière puéricultrice afin qu'elle vous accompagne vous et votre enfant.

Afin d'assurer une continuité cohérente de votre accompagnement, les professionnels de l'équipe médico-sociale échangent en réunion sur l'évolution de votre projet.

Le logement

Notre résidence est composée de 10 appartements situés au 26/28 rue des Tanneurs.

À votre entrée un logement autonome (incluant une cuisine et une salle de bain) vous est attribué, il est meublé équipé de vaisselles et de linge de maison.

L'assurance « responsabilité civile » et une assurance logement sont obligatoires. L'assureur de notre association les fournit le temps de votre prise en charge. Une attestation peut vous être transmise sur demande.

Au cours de votre prise en charge et en fonction de votre situation individuelle, il peut vous être proposé un logement en résidence extérieure ou un appartement en pré-location.

Les lieux d'accueil pour votre enfant

Selon vos besoins et ceux de votre enfant, celui-ci peut être accueilli, après avis médical et sous réserve de places disponibles, à l'Espace Enfants qui se situe dans les locaux du centre maternel. C'est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation.

Il vous permet d'échanger avec les professionnels et également d'avoir du temps pour vous.

Selon votre situation, votre enfant peut être accueilli au multi accueil M'Ti Moun de l'Asfad (situé 146 rue de Lorient).

Nous y bénéficions de deux places.

Après évaluation, nous pouvons solliciter les assistantes maternelles avec qui nous travaillons, afin de vous apporter un soutien complémentaire ponctuel ou régulier.

Participation citoyenne

Chaque année, vous avez la possibilité de compléter une enquête de satisfaction afin de nous aider à améliorer la qualité de nos interventions. Le traitement de cette enquête est anonyme et globalisé.

En référence au décret du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie social et autres formes de participation, des réunions bimestrielles d'information et de concertation vous sont proposées. Chaque résidente est membre de droit de cette instance.

Vous êtes invitée à participer à ces temps d'échanges et de réflexions pour apporter vos remarques et propositions sur le fonctionnement de notre établissement et contribuer à son évolution.

Deux fois par an un administrateur référent de l'Asfad est associé à cette réunion.

Activités collectives

Les activités collectives du centre maternel offrent des temps de rencontres, de réalisation et d'échanges pour les mères, avec ou sans votre enfant, autour de supports variés.

Tout au long de l'année, nous proposons différentes activités comme par exemple : atelier créatif, cuisine, couture, goûters à thèmes, piscine, sorties occasionnelles... Une participation financière peut vous être demandée.

Ces activités sont proposées par le centre maternel ou à votre demande.

Les informations à caractère confidentiel et votre dossier

Au cours de votre séjour, nous vous demandons de nous tenir informé des changements concernant votre situation pour actualiser les données nécessaires à votre accompagnement.

Notre pratique professionnelle s'inscrit dans le cadre du secret professionnel partagé. Si nous sommes amenés à transmettre des informations vous concernant, vous en êtes systématiquement informée.

À votre arrivée au centre maternel nous ouvrons un dossier ou nous intégrons les documents de votre prise en charge. Nous assurons la confidentialité des informations que vous nous confiez.

À la fin de prise en charge, il vous est possible de recevoir une copie de votre dossier. Pour cela, après que vous en ayez formulé la demande, un entretien vous sera proposé au minimum 48h plus tard.

Réclamations

Si vous avez des questions ou des réclamations concernant votre accompagnement vous pouvez solliciter vos référents ou l'éducateur de permanence.

Il vous est également possible d'adresser un courrier à la direction ou de demander à être reçue par celle-ci.

Si cela ne vous semble pas possible, vous pouvez vous adresser :

- à la direction générale de l'Asfad
- à votre CDAS de référence
- aux personnes qualifiées par le Conseil général

(Liste affichée au rez-de-chaussée du centre maternel).



Centre maternel
Ti an Ere

28 rue des Tanneurs
35000 RENNES
Tél. 02 99 87 91 00
Fax 02 99 38 79 84
tianere.direction@asfad.fr

www.asfad.fr